

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVK0831090A

ARRÊTÉ du - 6 JAN. 2009

modifiant la date du scrutin fixée par l'arrêté DEVK0828433A du 27 novembre 2008

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires notamment son article 11 alinéa 2;

Vu l'arrêté DEVK0828433A du 27 novembre 2008 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Arrête :

Article 1er

La date de la consultation fixée au 29 janvier 2009 par l'arrêté du 27 novembre 2008 susvisé est repoussée au 3 février 2009.

Article 2

Le directeur des ressources humaines et les directeurs ou chefs des services concernés par le scrutin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

- 6 JAN. 2009

Pour le Ministre et par délégation.

Pour le directeur des ressources humaines
Le chef du service de gestion du personnel

Yves MALFILATRE